

## **Procès verbal : réunion du conseil municipal du 28 avril 2023 à 19 h**

**Présents :** M. Daniel CHEVEE, M. Ahmed OUSSIBLA , M. Michel LEMONNIER, M. Patrice FABRE, Mme Nelly SLATER, M. Pascal GEORGES, M. Philippe PITEL, Mme Virginie GUYON DANIEL, Mme Tiffany BIGEAULT

**Absents excusés :** Mme Chantal BACLE (pouvoir à M. Michel LEMONNIER), Mme Célia DEUDON, (pouvoir à Mme Nelly SLATER), Mme Amandine PIERSON, M. Damien DOS ANJOS, (pouvoir à Mme Tiffany BIGEAULT)

**Absent :** M. Valentin AKRICHE

Le quorum est atteint.

Mme Tiffany BIGEAULT est élue secrétaire de séance

### **Point à ajouter à l'ordre du jour :**

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter des points à l'ordre du jour :

- cabinet des kinés
- Travaux rue Jules Lemaître, ce que le conseil municipal accepte.

### **Approbation du procès verbal de la réunion du conseil municipal du 31 mars 2023**

Le compte rendu de la réunion du 31 mars 2023 a été transmis aux conseillers municipaux avec la convocation. Il est adopté à l'unanimité.

### **Réaménagement et extension de la médiathèque :**

#### **- étude de sols pour l'extension D2023.04.28.001**

Archi Triad a procédé à la consultation pour la réalisation d'une étude de sol en vue de l'extension de la médiathèque. Les devis sont présentés lors de la réunion. Le Conseil municipal décide de retenir à l'unanimité la proposition de Fondasol d'un montant de 3645 € HT.

#### **- demandes de subventions MDO, DRAC et fonds verts**

Alexia intervient pour présenter le dossier d'aménagement et d'extension de la médiathèque.

Le conseil municipal est amené à délibérer sur les demandes de subventions à présenter auprès de la MDO, de la DRAC et au titre des fonds verts.

### **Rénovation de la bibliothèque et de la salle de conférences en reliant les 2 bâtiments pour en faire une médiathèque de plain-pied D2023.04.28.002,**

Monsieur le Maire rappelle que les travaux consistent à relier les deux bâtiments actuels (bibliothèque et salle de conférences) par un espace couvert de 100 m<sup>2</sup> afin de créer une médiathèque de 200 m<sup>2</sup> sur un seul niveau et donc accessible à tous. Il présente le permis de construire établi par Archi Triad, Architecte.

Le conseil municipal, après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter l'avant projet sommaire présenté

- D'accepter le plan de financement suivant :

Travaux d'investissement	:	577 507,87 €
Architecte	:	55 800,00 €
SPS, bureau contrôle...	:	12 785,00 €
Total HT	:	646 092,87 € HT
Total TTC	:	775 311,44 € TTC

- de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental (MDO) au plus haut taux pour les travaux de rénovation de la médiathèque et son extension.

- de solliciter une subvention auprès de la DRAC au plus haut taux pour les travaux de rénovation de la médiathèque et son extension.

- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer le permis de construire

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents permettant la réalisation des travaux.

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération a été prise lors de la précédente réunion concernant les autorisations de programme. Les crédits seront prévus au BP 2023 à l'article 21318 Constructions autres bâtiments publics

### **Informatisation de la médiathèque D2023.04.28.003**

Dans le cadre d'une restructuration de la médiathèque, le matériel informatique est en partie recyclé mais du nouveau matériel doit être installé pour les conférences et le logiciel de gestion doit être remplacé pour être homogène avec les bibliothèques de la Médiathèque Départementale de l'Orne et la quasi-totalité des bibliothèques de l'Orne.

Le conseil municipal, après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter les devis présenté
- D'accepter le plan de financement suivant :

- matériel informatique devis Ldlc	:	9597.59 €
- Hébergement et sauvegarde devis Microbib	:	1642.00 €
- Catalogue en ligne et formation devis Microbib	:	722.00 €
Total HT	:	11961.59 € HT
Total TTC	:	14353.91 € TTC

- de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental (MDO) au plus haut taux pour l'informatisation de la médiathèque .

- de solliciter une subvention auprès de la DRAC au plus haut taux pour les travaux d'informatisation de la médiathèque.

Les crédits seront prévus au BP 2023 à l'article 2188 autres immobilisations corporelles

### **Subvention fonds verts D2023.04.28.004**

- **Piscine :**

- date d'ouverture **D2023.04.28.005**

Monsieur le Maire propose d'ouvrir la piscine du 1er juillet au 31 août 2023 du mardi au dimanche de 14 heures à 19 heures, ce que le conseil municipal accepte à l'unanimité

- recrutements **D2023.04.28.006**

Monsieur le Maire propose de recruter un maître nageur sauveteur et un (ou plusieurs) caissier, ce que le conseil municipal accepte à l'unanimité

- tarifs **D2023.04.28.007**

Monsieur le Maire rappelle les tarifs appliqués en 2021 et 2022 et invite le conseil municipal à voter les tarifs 2023.

Le conseil municipal décide de voter les tarifs suivants à l'unanimité :

**TARIFS PISCINE BRETONCELLES**

<b>Entrées journalières</b>	Tarif 2021	tarif 2022	Tarif 2023
moins de trois ans	gratuit	gratuit	gratuit
enfant de 3 à 15 ans	1,50	1,50	1,50
adultes à partir de 16 ans	3,00	3,00	3,00
visiteurs	1,00	1,00	1,00
Centre aéré cdc cœur du perche	1,00	1,00	1,00
Centre aéré hors cdc cœur du perche		2.00	2.00
<b>cartes de 10 entrées</b>			
enfants	12,00	12,00	12,00
adultes	25,00	25,00	25,00
<b>location de matériels</b>			
parasol	2,00	2,00	2,00
transat	1,00	1,00	1,00
<b>bonnet de bain</b>	1,00	1,00	1,00

- **Personnel D2023.04.28.008**

- **Communauté de Communes Cœur du Perche : rapport d'activités 2022 D2023.04.28.009**

Le rapport d'activités 2022 de la communauté de Communes est transmis aux conseillers municipaux afin qu'ils puissent en prendre connaissance avant la réunion. Le conseil municipal prend acte.

- **Numérotation Place du Gal de Gaulle n° 7 et 8 et 24 rue Ernest Sagot D2023.04.28.010**

Lors de la réunion du 31 mars 2023, le conseil municipal a décidé de renuméroter comme suit les propriétés composées des Petits Fours et de la SCI RDD.

7 : les petits fours

7 bis : Mil Perche

8 : SCI RDD

8 bis : location SCI RDD

Actuellement, les petits fours, Fantine en cuisine et Mil Perche ont tous la même adresse : 7 bis. Monsieur Le Maire propose de ne pas modifier afin d'éviter l'engagement de frais supplémentaires pour ces commerces.

Monsieur le Maire propose donc la numérotation suivante

7 bis : Les petits fours, Fantine en cuisine, Mil Perche

8 : SCI RDD

8 bis : location SCI RDD

Ce que le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Il faut numéroter également le bâtiment vendu par Mme Plessis à M. Roussel, menuisier. M. le Maire rappelle la numérotation actuelle de cette partie de la rue Ernest Sagot : **D2023.04.28.011**

- 24 : M. Trinckquel

-24 bis : M. Morel (hangar)

- ? : M Roussel (hangar)

- 26 : Mme Pigeon

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer le numéro 24 ter à l'immeuble de M. Roussel

### **Cabinet des kinés D2023.04.28.012**

Monsieur Pitel quitte la salle de réunions.

Monsieur le Maire explique qu'un troisième kiné va venir s'installer en juillet 2023 pour conforter l'équipe de Léa Debray et Aurélien Lewalter.

Afin de créer un espace à moindre coût, Monsieur le Maire propose de cloisonner dans la salle d'attente une pièce d'environ 30 m<sup>2</sup>. Il présente les devis de Menuiserie Jourdheuil d'un montant de 4588.20 € TTC et de Tireau Pitel de 1268 € TTC pour l'électricité. Le conseil municipal décide de réaliser ces travaux et d'accepter le devis à l'unanimité.

Monsieur Pitel est invité à regagner sa place.

### **- Travaux rue Jules Lemaître D2023.04.28.013**

Le département va réaliser la réfection de la chaussée de la RD 918, du plateau existant dans le centre bourg jusqu'au cimetière, y compris le carrefour avec la RD 38.

La commune devra remplacer au préalable les bordures et caniveaux détériorés, et prendre en charge la mise à niveau des tampons (les remplacer si nécessaire) ainsi que les bouches à clé et refaire le marquage routier. Le département conseille au niveau de l'entrée de l'agglomération, une zone en résine gravillonnée de teinte ocre.

Un devis est établi par Eurovia (titulaire du marché signé avec le Département) pour la réalisation de ces travaux. Il s'élève à 9898.03 € ht soit 11877.64 € TTC. Le conseil municipal décide à l'unanimité le devis d'Eurovia d'un montant de 11877.64 € TTC et de virer la somme de 12000 € de l'article 21318 construction autres bâtiments publics à l'article 2152 installation de voirie

### **-Divers**

- Élections sénatoriales : élections des délégués le 9 juin 2023
- Rando 61 le 13 mai
- Parcours du cœur le 14 mai
- Concert Gospel le 20 mai
- Cinéma le 20 mai
- Fête de la nature du 24 au 28 mai

**Prochaine réunion le 9 juin 2023**